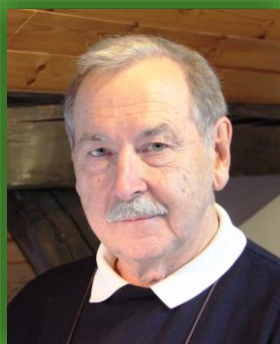


EolJorat-Sud : Lausannois, votre Municipalité vous ment !

Le canton a donc balayé d'un revers de main les arguments rigoureusement élaborés par les opposants (voir ci-contre). Dans son **communiqué de presse**, la Municipalité reprend sans rougir un mensonge récurrent des éoliens : en prenant une base de 2'200 kWh/ménage/an, elle fait accroire que les 55 GWh actuellement prévus représentent la consommation d'environ 25'000 ménages lausannois (37%). De son côté, le site officiel de l'**OFEN** annonce une moyenne de 5'000 kWh/ménage. Ce qui réduit la production attendue à la consommation de 11'000 ménages. Sachant que Lausanne compte ~67'000 ménages, sa Municipalité accepte donc de défigurer la très belle région du Chalet-à-Gobet pour produire l'équivalent de 16 % de leur consommation au compteur. Et comme la consommation totale moyenne suisse s'élève à 14'300 kWh/ménage/an (voir p.2), la production réalisée par EolJorat-Sud ne correspond plus qu'à 6% des ménages. De plus, l'électricité produite n'ira que peu aux lausannois. Elle sera diluée dans le réseau **Swissgrid** !

Les électeurs sauront-ils s'en souvenir en mars prochain, au moment de réélire cette municipalité incompétente ?

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



Bulletin d'information No 45 – octobre 2025

Vaud

EolJorat-Sud : le canton rejette sèchement les 550 oppositions à la construction du projet, recours déposés !

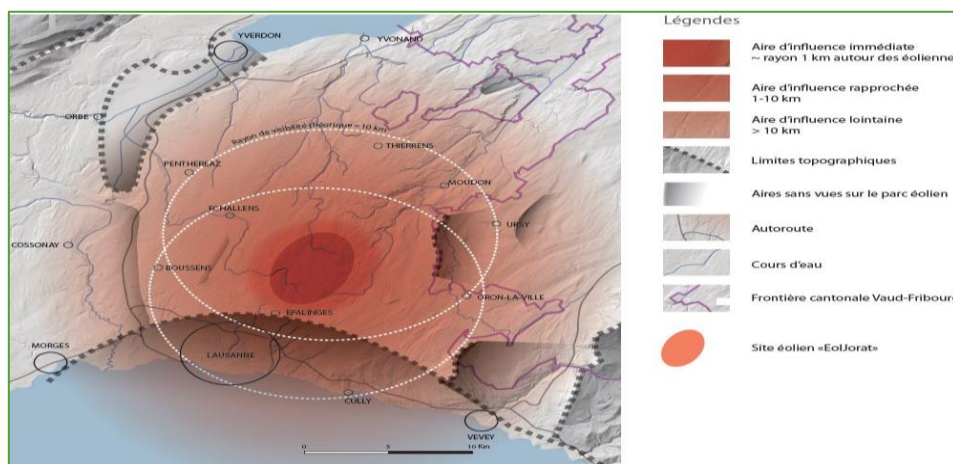
Les oppositions contre le permis de construire du parc éolien EolJorat Sud ont été levées par la Direction générale du territoire et du logement du canton de Vaud.

Et ce, sans trop se prendre la tête : les arguments factuels et fondés avancés par les opposants ayant été balayés sans être pris en considération. En collaboration avec PLVD, L'association **eole-responsable** constate de nombreux points de non-conformité avec le PPA validé par le Tribunal fédéral :



EolJorat-Sud vu du Chalet-des-Enfants

- Conditions cadres du Plan partiel d'affectation non respectées.
- Concept d'aménagement du territoire totalement absurde par la superposition du **parc éolien** et du **parc naturel périurbain** (voir l'excellent [article](#) de Denis Pittet dans le Courrier).
- Maintien des nuisances pour les riverains et usagers du Jorat : nuisances sonores dépassant les normes de l'OFEV, impacts visuels et culturels pour toute la région
- Absence de gestion des risques pour la plupart des impacts.



EolJorat - Carte d'influence visuelle régionale (cliquez pour agrandir)

Décidés à poursuivre leur action et soutenus par de plus en plus de monde, les opposants* déposent recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CdAP). Pour en savoir plus : [Communiqué de presse](#)

* Au moins une des communes opposantes, celle de Froideville, fait recours de son côté.

BRÈVES

Raz de marée anti éolien à la Verrerie (FR)



Photo extraite du [site communal](#)

Une assemblée communale extraordinaire était convoquée début septembre pour débattre de la question des éoliennes. Quatre invités étaient présents : Lionel Perret, directeur de Suisse Éole, Leonardo Gomez-Mariaca, co-président de Pro Éole FR, Antoinette de Weck, vice-présidente de Paysage Libre Suisse et Laurent Sciboz, membre de la commission énergie de Vuisternens-devant-Romont.

À l’issue de la séance les 45 citoyens présents ont adopté à l’unanimité moins 2 abstentions une décision qui engage l’exécutif à empêcher la réalisation d’un parc (...), à ne mettre aucun terrain communal à disposition, à refuser de réaffecter des zones sensibles (...) et à défendre la population contre les nuisances liées aux éoliennes : aucune éolienne à moins de 800 mètres d’une habitation. Qui dit mieux ?

Parc éolien « Sur Grati » : déjà une carie dans la dent ?



Dès le feu vert du TF (voir BI No 44), les promoteurs de **VOÉ** ont commencé avec enthousiasme les travaux de construction du site en commençant évidemment avec la route d’accès.

Il semblerait cependant qu’un très, très gros problème se soit produit au moment d’attaquer les fondations de l’une des machines : une faille d’une septantaine de mètres serait apparue dans le sol karstique et les travaux seraient bloqués.

Impossible d’obtenir plus d’information pour l’instant : **pas un mot sur le site...**

Une exagération scandaleuse et récurrente du nombre de ménages !

Le parc EolJorat-Sud devrait produire 55 millions de kWh/an*. 151000 personnes habitent Lausanne en 2024. Avec un ménage moyen composé de 2.25 personnes (OFS), 67100 ménages habitent Lausanne. L’OFEN donne deux types de consommation au compteur : l’une est la moyenne constatée : 5000 kWh/an (cas B de la table). L’autre dite ‘ménage-type’ (cas A de la table, moyenne pondérée entre appartements et maisons individuelles) est une sorte de limite idéale : le chauffage de l’eau chaude sanitaire, et les appareils ‘plutôt rares’ (un humidificateur ou un aquarium entre autres) en sont exclus; tous les appareils électriques ont une efficacité énergétique élevée. Au-delà de la consommation au compteur, il faut aussi considérer la fraction par ménage de la consommation totale d’énergie électrique du pays : chacun y contribue. Ici, il faut diviser 57.5 milliards de kWh (stat OFEN 2024) par le nombre de ménages du pays (4.015 millions, OFS), soit 14320 kWh/an (cas C de la table).

		Consommation en kWh/an		Ménages théoriquement alimentés par EolJorat-Sud	% des ménages
A	Ménage-type	Au compteur	2650	20755	31
B	Ménage-moyen réel	Au compteur	5000	11000	16
C	Ménage-moyen réel	Totale	14300	3846	6

Utiliser les cas A est une tromperie grossière régulièrement utilisée par les promoteurs. Mentionner le cas B est correct à la condition de préciser qu’il s’agit strictement de la très partielle consommation au compteur. Mais la seule réalité qui compte est la consommation totale moyenne d’un ménage : EolJorat-Sud n’alimenterait théoriquement que 6% des ménages lausannois, et non 33% comme le prétendent en chœur l’autorité communale et Suisse Éole.

**si tout va bien, ce qui reste encore à prouver !*

L’ APSB protège aussi les paysages !
Paysage-Libre Vaud soutient son initiative pour la protection des sites bâtis

Depuis des décennies, des chalets de montagne, capites vigneronnes, **kikajons**, maisonnettes au bord des lacs témoignent du lien étroit entre l’homme, la nature et les traditions locales.



Photo Tamedia - 24H

Bien qu’ancrées dans nos paysages et nos mémoires, ces bâtisses situées hors des zones à bâtir ne bénéficient d’aucune protection adaptée. Il est urgent de reconnaître leur valeur et de permettre leur valorisation durable, conformément à l’article 52 de la Constitution vaudoise.

C’est la vocation de l’Association pour la protection des sites bâtis qui a réussi en quelques mois l’exploit de réunir plus de 13’000 signatures. Celles-ci ont été déposées le 29 septembre à la Chancellerie cantonale. Voir à ce sujet le très bon article de **24 Heures**.

Le comité de PLVD a décidé de soutenir activement la démarche de l’APSB car la protection des paysages passe autant par le maintien des objets qui les valorisent que par la lutte contre ceux qui les défigurent.

L'invité* : Martin Maletinsky

Président de Paysage Libre Zürich, mathématicien et informaticien

Eoliennes : une réponse inadéquate aux besoins énergétiques de la Suisse



Martin Maletinsky
président de Paysage Libre Zürich

Une chose qui me révolte particulièrement quand on parle des éoliennes en Suisse, c'est que on devrait détruire nos paysages et nos forêts et imposer des nuisances aux riverains de ces installations pour une production d'électricité si faible, qu'il faudrait presque une loupe pour la repérer dans les statistiques.

Les installations existantes le démontrent. Ainsi les six machines du parc éolien le plus récent de Suisse, celui de [Sainte-Croix](#) ont produit 20 GWh pendant toute l'année 2024. Cela correspond à la quantité d'électricité que l'usine hydroélectrique de [Verbois](#) (production annuelle 466 GWh) produit en moyenne en seize jours. Et si vous prenez toutes les 47 éoliennes industrielles qui tournent aujourd'hui en Suisse, elles ont produit en 2024 170 GWh, soit l'équivalent de l'électricité consommée en Suisse en moyenne en un seul jour ([consommation annuelle brute en 2024: 61'800 GWh](#))!

Si les éoliennes pouvaient assurer notre approvisionnement en électricité et garantir l'indépendance de la Suisse concernant l'énergie (et en passant encore sauver le monde), je serais tout à fait d'accord de faire le sacrifice que le lobby des éoliennes veut nous imposer. A priori je ne trouve une éolienne pas plus laide qu'un barrage et comme l'éolienne, le barrage endommage également des habitats naturels de certaines espèces. Mais le barrage non seulement produit beaucoup plus d'électricité qu'une éolienne, comme le montre la comparaison entre la centrale hydraulique de Verbois et le parc éolien de Sainte-Croix, mais grâce à la production d'électricité non intermittente il sert également à assurer la sécurité d'approvisionnement.



Barrage de Verbois (GE)

Il est tout aussi incompréhensible que d'un côté les partisans des éoliennes nous expliquent que « chaque GWh heure compte » pour justifier la construction de ces machines en pleine nature et qu'ils ne s'opposent pas avec la même ferveur au gaspillage d'électricité avec laquelle ils défendent la construction des éoliennes. L'Office fédéral de l'énergie estime que [20 à 40 % de notre consommation d'électricité](#) pourrait être économisée sans impact sur notre confort, simplement en utilisant des appareils plus efficaces.



Projet de centre de données Stack Infrastructure (SH)

À cela s'ajoutent les centres de données qui poussent comme des champignons partout dans le pays et qui pour une grande partie n'apportent pas beaucoup à notre économie nationale. Pour donner un exemple où les chiffres sont connus, à Beringen dans le canton de Schaffhouse l'entreprise américaine « [Stack Infrastructure](#) » construit un centre de données qui va consommer 350 GWh d'électricité par an. La production annuelle des six turbines à Sainte-Croix suffit donc à faire marcher ce centre de données pendant trois semaines! Sur son site web, l'entreprise Stack Infrastructure mentionne de manière très transparente les raisons pourquoi elle a choisi la Suisse comme emplacement pour ces centres des données :

« la Suisse est un site attractif grâce à ses infrastructures modernes et à ses conditions-cadres stables. Le pays dispose d'une énergie hydroélectrique abondante et d'un cadre juridique solide qui favorise la protection des données », et sur le même site on peut lire, que l'entreprise stack infrastructure dispose encore d'un deuxième centre dans la région de Zurich et de trois autres dans la région Genevoise. En autre termes, on nous demande de sacrifier nos paysages et le bien-être de la population afin que des entreprises étrangères puissent promouvoir leurs prestations comme étant « durables » et faire des bonnes affaires en bénéficiant des conditions dans ce pays.

* « L'invité » est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.